

Plougoulm au fil du temps...

N° 14 - Juin 2018

LE MOT DU MAIRE

Après un hiver humide et tardif avec des températures négatives jusqu'en fin mars, nous apprécions enfin l'arrivée des beaux jours. Comme chaque début d'année, le Conseil Municipal du 7 mars dernier a adopté son budget annuel.

Il prévoit un programme de voirie important avec la réfection et l'enrobage de la route communale qui débute au pont du Stang pour rejoindre la départementale D 10 au lieu dit Bellevue.

Ce secteur à quatre voies est accidentogène et nous avons fait la demande auprès du Département de réaliser un tourne à gauche pour rejoindre Kerautret et la partie sud de la commune. La modification de la chaussée, actuellement en période d'essai avec des plots mobiles, a prouvé son efficacité, notamment en sécurisant la zone pour les usagés venant de St pol désirant traverser la quatre voies et en réduisant la vitesse dans le secteur de Bourapa et à l'approche de l'agglomération. Les infrastructures définitives seront installées avant le mois de juillet.

Notre programme de travaux à l'école Charles Perrault va pouvoir continuer pendant les vacances scolaires de cet été. La réfection de la toiture et les aménagements intérieurs seront réalisés pendant cette période.

L'évènement de ce printemps est sans contexte les 30 ans du jumelage avec Abondance, une délégation de Haute-Savoie d'une cinquantaine de personnes accompagnée de leur Maire a fait le déplacement pour cette date anniversaire. Nous avons vécu une semaine d'échanges riche en émotions avec le renouvellement de la signature de la charte du jumelage, nous allons nous retrouver à nouveau début octobre à la Foire d'Abondance, nos amis les Réderiens traverseront la France en courant pour cet évènement et les Plougoumois seront nombreux pour fêter ensemble cette amitié sincère.

Le conseil municipal, l'équipe de rédaction du bulletin municipal «Plougoulm au fil du temps» et moi-même vous souhaitons une agréable lecture.

*Le Maire,
Patrick GUEN*

ASSOCIATION REDERIEN

Dans le cadre du 30^e anniversaire du jumelage entre Plougoulm et Abondance, 16 adhérents de l'association Rederien prendront le départ pour un périple de 1138 km à travers la campagne française. L'épreuve se déroulera sous la forme d'un relais continu (jour et nuit) d'une distance moyenne de 17km/jour et par coureur.

Chaque coureur sera accompagné d'un cycliste qui assurera son ravitaillement et sa sécurité. 4 camping cars permettront le transport et le repos des participants ainsi que le stockage de la logistique.

L'établissement Français du Sang sera le partenaire privilégié de l'évènement qui sera l'occasion de sensibiliser la population sur l'intérêt du don du sang. L'EFS accompagnera les coureurs sur les différentes étapes.

Le départ sera donné devant la mairie de Plougoulm, et l'arrivée à Abondance aura lieu le samedi 06 octobre à l'occasion de la traditionnelle foire d'automne.

Depuis maintenant plusieurs mois, l'association prépare activement cet évènement qui représente un investissement important, notamment au niveau de la logistique (location des camping-cars avec les frais associés, équipements des participants, alimentation...). Des opérations ponctuelles ont été menées (ramassages de métaux, appels aux sponsors, vente de galettes et crêpes lors du fest-noz organisé par le comité de jumelage...) Des billets de tombola sont également proposés à la vente,

Toutes ces opérations permettront de participer au financement du projet.



UN NOUVEAU MÉDECIN S'INSTALLE À PLOGOULM

La très bonne nouvelle est qu'à compter du lundi 4 juin 2018, Plougoulm pourra compter sur un nouveau médecin. La persévérance aura payé.

Tout a commencé il y a presque 3 ans. Nous avons constaté que la difficulté de trouver de nouveaux médecins en zone rurale allait croissante et tout un chacun se promenant dans le Finistère n'a pu manquer les banderoles du genre « St. Thégonnec recherche 2 médecins », « Ploneis recherche son médecin ».

La situation est tendue dans notre communauté des communes et il est quasiment impossible pour un nouvel arrivant de se trouver un médecin référent.

Une des priorités de notre mandat afin de conserver à Plougoulm son attractivité et de maintenir un certain confort à ses habitants a été de renforcer l'offre médicale dans notre commune. Pour ce faire, nous avons décidé de créer un autre centre médical à Losquédic pour pérenniser la pharmacie. Ceci a été fait à peu de frais. Nous avons loué une portion du logement de Madame Lhomelet et l'avons transformée en local pouvant accueillir médecins et infirmiers.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés presque exclusivement en régie et ont coûté un peu moins de 35.000€.

Les locaux réaménagés permettent de recevoir un cabinet d'infirmiers ainsi que deux médecins. Les loyers qu'encaissera la mairie permettront d'amortir les travaux sur une durée d'environ 5 ans.

Les locaux terminés, Madame Létréné et 4 collaboratrices en furent les premières occupantes. Pour le médecin, ce fut plus compliqué. Après une recherche décevante à la faculté de médecine à Brest, les annonces passées dans le Quotidien du Médecin ont finalement attiré l'attention d'un praticien installé à la Courneuve (93), le Docteur

Frédéric Renaudin. Né en 1969, marié, 3 enfants, ils désiraient, lui et son épouse, changer d'ambiance professionnelle et cherchaient une implantation en province.

Après quelques hésitations, ils choisirent Plougoulm qu'ils connaissaient déjà pour y avoir passé quelques vacances et ce, parmi 17 offres d'installation, et quelles offres :

- Zone de revitalisation urbaine et rurale : pas d'impôt sur le revenu pendant 2 ans
- Zone de sous-médicalisation : prime de 50 000€ de la sécurité sociale
- 1 à 3 ans de loyer gratuit et prime d'installation de 15 000€ pour Paris, 50 000€ pour Châteauroux, etc...

Plougoulm lui offrit son cadre de vie agréable, une patientèle assurée et une franchise de loyer de deux ans. Son loyer au m² sera calqué sur celui facturé au cabinet infirmier. En contrepartie, le Docteur Renaudin s'est engagé à être maître de stage et donc à accueillir des internes à son cabinet.

Enfin, il est à signaler qu'il est chargé d'enseignement à la faculté de médecine. Par ailleurs, il sera épaulé à son cabinet par son épouse Françoise qui est infirmière. Il prendra les rendez-vous dès le lundi 4 juin et ses horaires seront les suivantes :

Du lundi au vendredi inclus :

- 9h - 12h : sur RDV
- 12h - 14h : Visites à domicile
- 14h30 - 18h30 : Sur RDV
- 18h30 - 19h30 : Urgences sans RDV
- Samedi : 9h - 12h sans RDV

"Il ne nous reste qu'à lui souhaiter bon vent à lui et sa sympathique famille."



Les élèves de l'école Charles Perrault ont suivi, au printemps, deux semaines d'initiation au Cirque Français. Le vendredi 25 mai à 20h00, les enfants et les artistes du cirque ont proposé un grand spectacle sous le chapiteau pour finaliser ce projet.

Le projet comédie musicale (Joséphine Baker) des CM en lien avec le collège de St Pol de Léon continue et le spectacle final aura lieu le 5 juin au théâtre Ste Thérèse à St Pol de Léon. Une rencontre au collège a déjà eu lieu en février. A cette occasion les élèves ont pu rencontrer le compositeur Didier Delpeeler. Ce projet aura permis aux élèves de travailler leurs compétences artistiques mais aussi à affermir leurs connaissances en histoire et en éducation morale et civique (notamment sur la discrimination).

La classe de GS/CP partira 2 jours à l'île Ouessant les 28 et 29 juin pour un circuit autour des girouettes. Une girouette imaginée par les élèves et réalisée par un professionnel à la fin du projet sera installée sur le toit de l'école.

Une rencontre sportive inter-écoles (jeux collectifs) sera organisée au stade des Carmes de Saint Pol de Léon le lundi 4 juin pour les élèves de maternelle. (Écoles de St Pol, Santec, Sibiril).



LES COMPOSTEURS À NOUVEAU DISPONIBLES À LA VENTE

Haut-Léon Communauté propose aux habitants du territoire communautaire des composteurs individuels en bois 300 litres pour un coût de 25€ ou 600 litres pour un coût de 35€.

Conditions d'achat et de retrait

Pour acheter ce matériel, pour lequel Haut-Léon Communauté participe financièrement, il faut :

- Être résidant d'une des 14 communes de HLC
- Prendre contact auprès des services communautaires par téléphone au : 0800.220.574 ou par mail à : ambassadeurdechets@hlc.bzh
- Un justificatif de domicile et un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Le retrait se fera, sur rendez-vous, au Pôle Environnement, à la déchetterie de Ty Korn à Plougoulm.

A cette occasion, il sera demandé de présenter le justificatif de domicile.

Contact : Service déchets - 0800 220 574 (appel gratuit)



INTERVENTION HIP-HOP

Les 3 classes de l'école Sainte-Thérèse ont débuté, début avril, un cycle de séances de Hip-hop, intervention effectuée par l'association Acrimonie.

Ce sera pour eux l'occasion de travailler le rythme, la coordination, l'enchaînement de différents mouvements, mais aussi de découvrir les figures spécifiques à ce mouvement.

A l'issue de ces dix séances, un spectacle sera proposé aux familles au théâtre Sainte-Thérèse de Saint-Pol de Léon, le mardi 26 juin prochain. Les élèves de Ste-Thérèse seront accompagnés des élèves de l'école Sainte-Agnès de Sibiril.

SORTIE CLASSE CP/CE1

L'ensemble des classes de CP/CE1 du réseau Grain de Sel s'est rassemblé le 15 mai, au théâtre Sainte-Thérèse de Saint-Pol de Léon, pour assister au spectacle « Minute papillon ».

Après un bon pique-pique, une randonnée jusqu'aux plages fut organisée afin de découvrir le milieu marin.



NOUVELLE STRUCTURE SUR LA COUR DE L'ÉCOLE

La cour de l'école est maintenant équipée d'une structure multifonctions, pour le plus grand bonheur des élèves ! Celle-ci comprend un tunnel, un toboggan et une petite cabane. De quoi bien s'amuser pendant les récréations !



LE JUMELAGE ABONDANCE - PLOGOULM A 30 ANS



Il a été créé en mai 1988, sous l'impulsion de Jean-Jacques Autret et d'Olivier Cadiou, maire à l'époque. Les partenaires s'étaient donné rendez-vous mercredi 9 mai.

« Cette cérémonie du 30^e anniversaire du jumelage Abondance - Plougoulm est un renouvellement des vœux qui nous unissent », déclare Patrick Guen, maire de Plougoulm, en lançant la fête d'anniversaire, mercredi soir. Il a ensuite rappelé la signature de la charte du 13 mai 1988, avant d'égrener les noms des anciens présidents et vice-présidents des deux comités de jumelage.

Puis, tous les Abondanciers et les Plougoulmois partenaires du jumelage entre les deux communes, soit près de 150 convives dont 51 personnes de la ville alpine, se sont retrouvés autour d'un repas.

« Tenons bon »

« Nous fêtons aujourd'hui nos noces de perle, la perle est le symbole de ce qui est précieux et qui dure, a rappelé Patrick Guen. Soyons confiants dans les générations futures pour contribuer à faire perdurer cette belle amitié entre Abondanciers et Plougoulmois. Aussi, tenons bon, telle est notre devise. »

De son côté, Paul Girard-Despraulex, maire d'Abondance, a souligné l'importance de « cette relation privilégiée », avant de remercier les acteurs locaux et institutionnels du Haut-Léon et du Haut-Chablais « qui consolident l'échange culturel et la dynamique humaine remarquable », qui unit les deux communes depuis tant d'années.

Il a rappelé la richesse des échanges : « Ce qui nous unit est l'amitié, le goût de connaître l'autre et la volonté de découvrir des univers culturels riches et passionnants. »

JARDI'DONS

La troisième édition du jardi'dons a rencontré un beau succès.

Nous remercions encore les donateurs pour le jardin pédagogique.

L'année prochaine nous envisageons de prolonger les rencontres l'après-midi, après une pause « pique-nique partagé ».



COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISPONIBLES

Les composteurs à nouveau disponibles à la vente

Haut-Léon Communauté propose aux habitants du territoire communautaire la vente de composteurs individuels en bois de :

- 300 litres pour un coût de 25 €
- 600 litres pour un coût de 35 €

Conditions d'achat et de retrait

Pour acheter ce matériel, pour lequel Haut-Léon Communauté participe financièrement, il faut :

- Etre résidant d'une des 14 communes de HLC
- Prendre contact auprès des services communautaires par téléphone au : 0800.220.574 ou par mail à : ambassadeurdechets@hlc.bzh
- Un justificatif de domicile et un moyen de paiement (chèque ou espèces)

Le retrait se fera, sur rendez-vous, au Pôle Environnement, à la déchetterie de Ty Korn à Plougoulm.

A cette occasion, Il sera demandé de présenter le justificatif de domicile.

Contact : Service déchets - 0800 220574 (appel gratuit)

POURSUITE DE LA NOUVELLE COLLECTE DES DECHETS

Une nouvelle collecte en porte-à-porte alternée des ordures ménagères et recyclables a été mise en place sur la commune de Santec fin 2017. Elle a permis une baisse de 35% des ordures ménagères collectées, une stabilité des tonnages de recyclables et une amélioration de la qualité du tri.

Le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre la mise en place de la nouvelle collecte des déchets sur les communes de Plougoulm, Sibiril, Mespaul et Plouénan à partir de septembre 2018.

Contact : Service déchets - 0800 220574 (appel gratuit)

DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Passage aux horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Ty Korn à Plougoulm / Kergoal à Cléder
Lundi : de 13h30 à 18h00 (fermée le lundi matin)

Du mardi au samedi:
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Fermées les dimanches et jours fériés

Contact : Déchetterie de Ty Korn
Ty Korn - Plougoulm - 02 98 29 10 44

LE LABEL LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT-LAEP POUR LA PARENTHÈSE

La Parenthèse est un lieu de rencontre ouvert à tous (familles, parents, grands-parents, futurs parents...) et anonyme. Ce temps d'accueil gratuit est ouvert aux enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés d'un parent restant présent. Il permet la rencontre, favorise les échanges entre le public et les professionnels au sein de locaux aménagés pour les enfants où plaisir, jeux et découvertes se conjuguent.

Contact : 06 48 89 82 29

STOP PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. Il est donc interdit de désherber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas-côtés des routes et chemins y compris devant chez soi.

La tendance est au bord de route fleuri, bien plus esthétique qu'un sol nu et grillé et présentant l'avantage de favoriser les colonies d'abeilles.

Ces bordures peuvent être réalisées à partir de semis de fleurs annuelles ou de vivaces : souci, bourrache, coquelicot, rose trémière, valériane, capucine, phacélie, sédum, romarin, ...

Plus d'infos :

<http://agriculture.gouv.fr/decouvrez-la-liste-des-plantes-attractives-pour-les-abeilles>

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets à l'air libre est une pratique nuisible mais encore trop courante. Fréquente chez le particulier pour l'élimination des déchets verts, elle est aussi largement répandue chez les professionnels du bâtiment et de l'agriculture.

Cette mauvaise habitude est responsable de la diffusion dans l'air de nombreuses substances nocives avec pour conséquences des pollutions de l'environnement et une atteinte importante à la santé publique.

Ces feux émettent des substances qui pénètrent dans le corps humain par voie buccale, respiratoire et cutanée.

Elles sont responsables de bronchites chroniques, d'emphysème, d'asthme, d'augmentation du risque d'infarctus, de cancer et de dérèglement du système immunitaire.

Les déchetteries et les entreprises de récupération et de recyclage sont là pour répondre aux problématiques de recyclage. Les agriculteurs peuvent également déposer les déchets (emballages des produits phytosanitaires et les films plastiques) auprès des distributeurs qui les commercialisent. L'enfouissement est strictement interdit.

Plus d'infos :

<http://www.centre.ademe.fr/sites/default/files/files/DI/D%C3%A9chets/brochure-brulage-dechets-air-libre.pdf>



GOUEL AN EOST

Le Gouel An Eost aura lieu le dimanche 12 août 2018

Si vous ou vos enfants souhaitez défilé en costume traditionnel veuillez contacter :

SUSAN JACOB AU 06 23 46 81 50

PIÉGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Mis en place en 2016, le réseau de piégeage du frelon asiatique (*vespa velutina*) compte aujourd'hui 17 membres, répartis sur 7 secteurs, assurant une couverture totale de l'espace communal.

Le bilan de l'année 2017 : 302 reines fondatrices capturées, 6 nids primaires détruits, 4 nids secondaires non détruits. Il est à remarquer que les nids secondaires détectés tardivement se situent tous en limite de communes n'ayant pas opté pour le piégeage de ce nuisible classé 2 au niveau national.

2 méthodes de piégeage :

BCP : bac de capture préventive ayant pour avantage de ne piéger que l'indésirable, mais plus chronophage que la méthode bouteille.

Bouteilles : bouteilles de mélange 1/3 bière, 1/3 sirop de grenadine, 1/3 vin blanc. Ces bouteilles sont percées au 1/3 haut (3 trous de diamètre 1 cm) pour permettre la libération des effluves, et l'entrée des insectes. Veiller à bien respecter les dosages.

A ce jour, le total des captures s'élève à 248 reines fondatrices, et pas de nids primaires détectés.



Bac de capture préventive



Trou 1 cm



Bouteille



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

BRÈVES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE JUIN, JUILLET, AOÛT 2018



LA SUPPRESSION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES FENÊTRES

En 2018, le gouvernement a décidé de supprimer progressivement le crédit d'impôt pour le remplacement de fenêtres. En effet, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, le taux du crédit d'impôt a été abaissé à 15% et ce uniquement en remplacement d'un simple vitrage. A compter du 1^{er} juillet, il sera totalement supprimé, sauf en cas de signature d'un devis ou versement d'un acompte avant cette date. Rappelons qu'il est nécessaire de passer par un artisan labellisé RGE pour obtenir les aides de l'Etat. Concernant les portes et volets, le crédit d'impôt a été supprimé au 1^{er} janvier 2018.

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux qui permettent de faire des économies d'énergie ou qui font appel à des énergies renouvelables donnent droit à un crédit d'impôt de 30% sur le montant TTC des dépenses en matériel. On peut notamment citer les équipements de chauffage performants (autres que radiateurs électriques) ; les équipements de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire ou avec une pompe à chaleur, ou encore les appareils de régulation du chauffage. Les travaux d'isolation donnent quant à eux droit à un crédit d'impôt de 30% sur la totalité du devis, main d'œuvre comprise. Un plafond de dépenses éligibles est néanmoins fixé à 8 000 euros pour une personne, 16 000 euros pour un couple, plus 400 euros par personne supplémentaire. Il est remis à zéro tous les 5 ans.

MÉNAGES MODESTES : DES AIDES POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les ménages réalisant des travaux d'économie d'énergie dans leur logement peuvent prétendre aux aides « Habiter mieux » de l'Anah si ils n'ont pas bénéficié de prêt à taux zéro dans les cinq dernières années et si leurs revenus sont inférieurs aux plafonds suivants : 18 598€ pour une personne, 27 200€ pour deux personnes, 32 710€ pour trois personnes, 38 215€ pour quatre personnes et 43 742€ pour cinq personnes. Attention, il est nécessaire de s'inscrire auprès des organismes compétents avant de signer vos devis. Selon votre lieu de résidence, vous pouvez vous adresser à Soliha (Morlaix), à la communauté de communes du Pays de Landivisiau ou au siège du Haut-Léon Communauté.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation et économies d'énergie au 38 rue du mur à MORLAIX (permanence l'après-midi sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et www.heol-energies.org



PEUT-ON INSTALLER UNE CARAVANE OU UN MOBILE-HOME DANS SON JARDIN ?

Pour une durée de moins de 3 mois par an

Vous pouvez installer votre caravane dans votre jardin sans autorisation s'il s'agit d'une installation temporaire, c'est-à-dire qui ne dure pas plus de 3 mois dans l'année.

Dans ce cas, la caravane ne doit pas être utilisée comme habitation ou annexe à votre logement.

La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...) afin de pouvoir quitter son emplacement à tout moment.

Attention :

les règles locales d'urbanisme (plan local d'urbanisme ou carte communale) peuvent imposer des restrictions spécifiques en cas d'installation inférieure ou supérieure à 3 mois. Pensez à consulter le service de l'urbanisme de votre mairie.

L'installation d'un mobile-home dans votre jardin est interdite, quelle que soit la durée d'installation envisagée.

OBLIGATION D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE (régulièrement évoquée dans la gazette municipale)

Les propriétaires privés ont le devoir et l'obligation de prendre toutes les initiatives qu'il convient pour ne pas gêner, voire contrarier la circulation sur les voies publiques (routes départementales, voies communales). Responsabilité totale engagée en cas d'accident.

Règles générales

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation :

Hauteur de la plantation : Distance minimum à respecter en limite de propriété

Inférieure ou égale à 2 mètres : 0,5 mètre

Supérieure à 2 mètres : 2 mètres

Mode de calcul :

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

ARRÊTÉ DE 1996 SUR LA RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGES DANS LE FINISTÈRE, PAR UN ARRÊTÉ DU 1ER MARS 2012

Exemples :

- Les appareils pour effaroucher les populations excédentaires d'oiseaux doivent être arrêtés entre 20 h 00 et 7 h 00.

- Les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à partir d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, ne doivent pas être cause de gêne pour le voisinage.

Les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30

- les samedis de 9 h 00 à 19 h 00

- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

9 JUIN 2018

LOTO DU TENNIS DE TABLE

9 JUIN 2018

CONCOURS DE PÉTANQUE

ORGANISÉ PAR LES PETITS MOUSSAILLONS

10 JUIN 2018

KERMESSE DE L'ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE

23 JUIN 2018

KERMESSE DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT

7 JUILLET 2018

TOURNOI DES CADETS DE PLOUGOULM

12 AOÛT 2018

GOUEL AN EOST

NAISSANCES

Louane RABIA, le 8 janvier 2018

Paul KERHUEL, le 25 janvier 2018

Tino LE ROUX, le 15 février 2018

Raphaël CHALOUNI, le 15 février 2018

Charlie PACOT, le 14 mars 2018

Hana PILON, le 28 mars 2018

MARIAGES

2 Mariages en 2018

DÉCÈS

Jean Paul PÉDEN le 13 janvier 2018

Jacques QUÉRÉ le 29 janvier 2018

Annik CAROFF le 12 février 2018

Paul PÉRON le 09 février 2018

Jean Baptiste LOCATELLI le 01 mars 2018

Louis LE JEUNE le 08 mars 2018

Yves KERDILES le 28 avril 2018

Joseph PRIGENT le 05 mai 2018

MAIRIE

Tél : 02 98 29 90 76

contact@plougoulm.bzh

www.plougoulm.bzh

Lundi au jeudi

8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Vendredi

8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

Samedi 9h - 12h

LA POSTE

Lundi au vendredi

9h30 - 12h / 13h30 - 14h45

Samedi 9h30 - 12h

BOULODROME

Lundi et vendredi 14h-18h

Association Club de pétanque

loisirs PLOUGOULM

Jeudi 14h-18h

Association Génération

mouvement

BIBLIOTHÈQUE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

10h45 - 12h

Samedi et Dimanche 10h30 - 12h

Mercredi 16h30 - 18h

DÉCHETTERIE

Tél : 02 98 29 82 11

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi 13h30 - 17h30

Du mardi au samedi

8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi 13h30 - 18h30

Du mardi au samedi

8h30 - 12h / 13h30 - 18h



Plougoulm
Naturellement